



CONVOCATION

Conseil Municipal de Cléon

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera en mairie le :

Jeudi 09 février 2023 à 18 heures 30
Salle des Actes – Hôtel de ville de Cléon

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal comporte les questions suivantes :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Communication des certificats administratifs.
- Approbation du procès-verbal de la séance des jeudis 17 novembre et 08 décembre 2022.

Vous voudrez bien trouver ci-après l'ordre du jour des délibérations :

- N°01.01.2023.01 : Délibération Cadre – Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime (CDG76) – Autorisation.
- N°02.01.2023.02 : Renouvellement de la mise à disposition à la ville d'une cheffe de projet NPNRU par la Métropole Rouen Normandie - Convention entre la Ville et la Métropole – Autorisation.
- N°03.01.2023.03 : Demande de subvention auprès de la Région Normandie pour une prise en charge à 90% du montant de la formation d'un agent de médiation et de prévention sociale – Autorisation.
- N°04.01.2023.04 : Bilan 2022 de la formation des élus.
- N°05.01.2023.05 : Bilan 2022 de la Politique Foncière.

- N°06.01.2023.06 : Rapport annuel d'exploitation 2022 par la SAS Société des carrières STREF – Remblayage partiel du lac et de réhabilitation de l'ancienne carrière – Prise d'acte.
- N°07.01.2023.07 : Délibération portant avis sur les dispositions réglementaires du projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) arrêté par la Métropole Rouen Normandie.
- N°08.01.2023.08 : Cession des parcelles AH 416 - 434 – Rue Raymond Souday au Profit de la Société « LES PROS DU PNEU » - complément à la délibération n° 07.07.2022.196 du 17 novembre 2022 – Autorisation.
- N°09.01.2023.09 : Approbation de la Convention d'objectifs et de la Convention d'occupation de locaux entre la Ville de Cléon et l'Association « La Comédie Errante » pour l'année 2023.

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à Cléon, le 1^{er} février 2023

Le Maire,


Frédéric MARCHE

POUVOIR

Je soussigné(e) donne pouvoir à M..... afin de me représenter à la réunion du **Conseil Municipal de CLEON**, convoqué pour sa séance du, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à le

(Porter à la main "**bon pour pouvoir**" et signer)